



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer

Question écrite n° 44804

## Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le bilan du plan cancer 2009-2013. La participation aux programmes de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal n'a pas progressé, malgré l'information des populations cibles et un travail de sensibilisation auprès du personnel de santé. Elle lui demande comment le Gouvernement entend renforcer les efforts de dépistage.

## Texte de la réponse

Les programmes de dépistage des cancers constituent une priorité pour la ministre des affaires sociales et de la santé comme en atteste le troisième plan cancer 2014-2019 dont le premier objectif est de « favoriser les diagnostics précoces ». Outre la mise en place de nouveaux dépistages organisés comme celui, en cours, du cancer du col de l'utérus, le plan prévoit d'étudier les conditions d'organisation d'autres dépistages. Il prévoit également de faire bénéficier les personnes qui sont le plus éloignées du système de santé de ces opportunités. La participation à ces dépistages étant insuffisante, le plan cancer 2014-2019, dont la rédaction s'est appuyée sur une large consultation des professionnels, des experts, des associations, des administrations concernées, préconise de renforcer le rôle du médecin généraliste et d'intensifier la communication. Concernant le dépistage du cancer du sein, chaque femme doit se voir proposer par son médecin traitant une modalité de dépistage ou de suivi adapté à son niveau de risque. Les actions d'information sur ces différentes modalités ont été renforcées depuis 2014. L'article 65 de la loi no 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 a étendu la gratuité du dépistage du cancer du sein pour les femmes présentant un risque aggravé, comme par exemple l'existence d'antécédents dans la famille, quel que soit leur âge. L'objectif étant de faciliter l'accès au dépistage sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, une concertation citoyenne sur le dépistage du cancer du sein est en cours et un rapport sera rendu prochainement à la ministre. S'agissant du cancer colo-rectal, le changement de test de dépistage intervenu en mai 2015 (test immunologique plus performant et plus simple d'utilisation) génère une meilleure adhésion des personnes et des médecins au programme.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44804

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 décembre 2013](#), page 12473

**Réponse publiée au JO le :** [28 juin 2016](#), page 5972